la dcc
Nos mondes à partager
Délégation Catholique pour la Coopération

Plus simple et plus économique, Je passe au prélèvement automatique !

Pour la DCC : un coup de pouce très précieux

- ✓ Vous nous permettez de mieux prévoir nos ressources et de mieux planifier nos actions.
- ✓ Vous nous aidez à réduire nos coûts de gestion et donc à augmenter le financement de nos actions.
- ✓ Votre engagement, votre fidélité, est un formidable signe d'encouragement pour tous les acteurs de la DCC.

Pour vous : des avantages concrets

- ✓ Vous échelonnez votre soutien sur l'année en choisissant le montant et la périodicité de vos prélèvements.
- ✓ Vous n'avez pas de chèque à envoyer, les prélèvements se font automatiquement.
- ✓ Vous recevez un seul reçu annuel récapitulatif en début d'année pour déduire 66 % de vos dons, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- ✓ Vous restez libre de suspendre ou de modifier votre don sur simple appel téléphonique au 01 45 65 50 80, ou par courrier.
- ✓ Vous restez informé de nos actions en recevant le journal « Paroles du développement. »

Mandat de prélèvement

Je donne : ☐ 10 € ☐ 15 € ☐ 25 € ☐ 50 € ☐ montant libre : ……€

☐ par mois ☐ par trimestre

Prénom : …… Nom : ……

Adresse : ……

CP : …… Ville : ……

Tél : …… E-mail : ……

Numéro international d'identification bancaire (IBAN)

Code international d'identification de ma banque (BIC)

Merci de joindre un RIB (relevé d'identité bancaire)

Fait à …… le ……

Signature :

N° RUM : _____
Partie réservée à la DCC

Bénéficiaire : Délégation Catholique pour la Coopération

Identifiant Créancier SEPA (ICS) :
FR87ZZZ433295 - Paiement récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Délégation Catholique pour la Coopération à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Délégation Catholique pour la Coopération.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DON en CONFIANCE
comitecharte.org